

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

1^{er} OCTOBRE 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 1^{er} octobre 2018 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 4 septembre 2018
 - b. Séance extraordinaire du 25 septembre 2018
4. Acceptation des dépenses
5. Automation et contrôle – Mise à niveau station de pompage Gros-Morne - Mandat de suivi et surveillance pour l'installation – ARPO
6. Protection de l'aire d'alimentation en eau potable – Gros-Morne / Compensation pour perte d'habitat faunique
7. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP- Volet 1)
 - a. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière
 - b. Révision des aires de protection et de l'indice de vulnérabilité - Mandat ARRAKIS
 - c. Suivi de l'exploitation d'aquifère pour 5 ans - Mandat ARRAKIS
 - d. Mandat professionnel en hydrogéologie – Forage et aménagement de 3 puits d'observation
8. Stratégie d'économie d'eau potable – Acquisition de compteurs d'eau résidentiels et ICI
9. AIRRL 2017-347 – Réfection du Chemin du Portage - Approbation de paiement – Décompte progressif # 1 – Excavation D.L.
10. TECQ 2014-2018 – Rue de l'Église ML – Étude géotechnique pour plans et devis
11. RIRL 2017-544B – Route de l'Église GM – Directive de chantier C-01
12. Patinoire Gros-Morne
 - a. Autorisation de paiement du solde de 75 % – PERMAFIB
 - b. Offre de services pour la fourniture et l'installation de l'éclairage
 - c. Soumission projecteur DEL 220W - LUMEN
13. Formation APSAM - SIMDUT 2015
14. Renouvellement du contrat d'assurance – Pompiers-premiers répondants – Dirigeants ?
15. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 – AJHG
16. Modification du règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre
 - a. Présentation du règlement– 282-2018
 - b. Avis de motion
17. Demandes diverses :
 - a. La fondation Louise-Amélie inc.

- b. Vivre en Gaspésie – Accord pour enclencher la démarche
 - c. Résidence Mer & Montagnes- Commandite pour souligner la Fête Nationale des Aînés
18. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
19. Période de questions
20. Levée de la session

196-10-2018 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Mercier,
Appuyé par Renaud Robinson,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

197-10-2018 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :

- Séance ordinaire du 4 septembre 2018
- Séance extraordinaire du 25 septembre 2018

198-10-2018 Sur proposition de Stéphane Cleary,
appuyée de Mark Boucher, le procès verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 est adopté tel que rédigé.

199-10-2018 Sur proposition de Dany Bergeron,
appuyé de Claude Bélanger, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018 est adopté tel que rédigé.

Proposition adoptée.

200-10-2018 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	187 894.48 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	54 568.94 \$
Comptes payés, pour un total général de	27 406.69 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

201-10-2018 AUTOMATION ET CONTROLE – MISE A NIVEAU STATION DE POMPAGE GROS-MORNE - MANDAT DE SUIVI ET SURVEILLANCE POUR L'INSTALLATION – ARPO GROUPE-CONSEIL

Considérant qu'un mandat de suivi et surveillance est requis pour mener à terme le projet de mise à niveau du panneau de contrôle à la station de pompage de Gros-Morne ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde un mandat à ARPO groupe-conseil afin d'assurer le suivi et la surveillance de l'installation du panneau de contrôle fourni par POMPACTION. Le coût est établi sur une base honoraire au tarif de 115 \$/h plus taxes pour un maximum de 30 heures.

Proposition adoptée.

202-10-2018 PROTECTION DE L'AIRE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – GROS-MORNE / COMPENSATION POUR PERTE D'HABITAT FAUNIQUE

Considérant que le MDDELCC et le MFFP exige des compensations pour la perte de milieux humides ou hydriques lors d'une demande d'autorisation (protection de la station de pompage de Gros-Morne);

Considérant que cette exigence peut-être compensée par la réalisation d'un projet d'aménagement faunique pour remplacer l'habitat perdu ou par le paiement d'une contribution financière.

Considérant qu'un projet d'aménagement faunique doit être déposé avant l'obtention du C.A.;

Considérant que les délais reliés au dépôt et à l'acceptation d'un projet d'aménagement faunique augmentent d'autant l'obtention d'un Certificat d'autorisation de toutes les instances concernées soit le MDDELCC et le MFFP pour la réalisation des travaux de protection de la berge de la station de pompage en eau potable de Gros-Morne;

Considérant que les compensations financières exigées pour la perte de milieux humides ou hydriques et les frais d'analyses pour l'ouverture de dossier sont admissibles à la compensation du MSP puisqu'ils découlent de l'obligation d'obtenir les autorisations préalables aux travaux;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe le MFFP et le MDDELCC qu'elle accepte de compenser financièrement la perte de milieux humides ou hydriques prévu à la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, ci-après (LCMHH) dans le dossier de Stabilisation riveraine – Rivière du Gros-Morne.

Proposition adoptée.

203-10-2018 VOLET 1 - PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP- VOLET 1) - AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Dany Bergeron,
Appuyé de Sylvie Mercier,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

QUE Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Proposition adoptée.

204-10-2018 PPASEP- VOLET 1- REVISION DES AIRES DE PROTECTION ET DE L'INDICE DE VULNERABILITE - MANDAT ARRAKIS

Considérant qu'il est requis de mandater un hydrogéologue afin de recueillir les données et informations qui seront nécessaires pour répondre au 6^e paragraphe de l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) soit un rapport d'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement de l'installation de production d'eau potable de catégorie 1 (+ de 500 personnes) ;

Considérant qu'une offre de services professionnels a été déposée par ARRAKIS consultants inc. ;

Considérant que les coûts inhérents à l'offre de services sont estimés de façon budgétaire à 21 091.50 \$, taxes incluses.

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité mandate ARRAKIS consultants inc. pour réaliser la révision des aires de protection et de l'indice de vulnérabilité dans le cadre du Programme de protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP Volet-1) dans le secteur d'alimentation Mont-Louis selon l'offre déposé le 20 septembre 2018 sous le # de dossier A0788-01.

Les frais sont admissibles au Volet 1 – PPASEP.

Proposition adoptée.

205-10-2018 SUIVI DE L'EXPLOITATION D'AQUIFERE POUR 5 ANS - MANDAT ARRAKIS

Considérant qu'il est requis de mettre en place un programme de suivi, sur une période de cinq ans, de l'exploitation de l'aquifère de dépôts meubles duquel la municipalité tire son alimentation en eau potable pour le secteur Mont-Louis ;

Considérant que les données recueillies sont nécessaires à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement de l'installation de production d'eau potable de catégorie 1 exigé par le MDDELCC ;

Considérant que les coûts inhérents à l'offre de services pour le suivi de l'exploitation d'aquifère pour cinq ans soit 2018 à 2022 inclusivement sont estimés à 19 349.49 \$, taxes incluses ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité mandate ARRAKIS consultants inc. pour réaliser le suivi de l'exploitation d'aquifère pour cinq ans dans le secteur d'alimentation Mont-Louis selon l'offre déposé le 24 septembre 2018 sous le # de dossier S0788-02.

Les crédits seront applicables au budget annuel de la Municipalité pour la durée du contrat.

Proposition adoptée.

206-10-2018 PPASEP- VOLET 1 - MANDAT PROFESSIONNEL EN HYDROGEOLOGIE – FORAGE ET AMENAGEMENT DE 3 PUIITS D’OBSERVATION

Considérant qu’une demande de soumission a été transmise à 3 entreprises susceptibles de réaliser les forages et aménagement de puits d’observation dans le cadre du suivi de l’exploitation d’aquifère de Mont-Louis ;

Considérant que le soumissionnaire conforme le plus bas est Foreur LithosFor inc. pour un montant 8 218,27 \$, taxes incluses. Les prix sont établis sur une base unitaire et sont susceptibles d’être corrigés lors de la facturation ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Claude Bélanger,
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de forage et aménagement de 3 puits d’observation – secteur Mont-Louis à Foreur LithosFor inc. pour un montant estimé à 8 218,27 \$;

Les coûts sont admissibles au Volet 1 du PPASEP – Bonification pour la révision des aires de protection des prélèvements en eau souterraine.

Proposition adoptée.

207-10-2018 STRATEGIE D’ECONOMIE D’EAU POTABLE – ACQUISITION DE COMPTEURS D’EAU - RESIDENTIELS ET ICI

Considérant qu’il est obligatoire pour satisfaire à la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable – Bilan de l’eau 2017 de procéder à l’achat de 20 compteurs d’eau dans le secteur résidentiel et de 26 compteurs pour les ICI ;

Considérant que les compteurs doivent être fonctionnels au plus tard le 1^{er} septembre 2019 ;

Considérant que les compteurs d’eau Master Meter ont été retenus pour leur dimension et sont conformes aux normes exigés par la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable ;

Considérant qu’une soumission a été déposée par Les Compteurs d’eau du Québec pour une somme totale de 13 907,33 \$, taxes incluses suite à une demande d’offre de gré à gré;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Dany Bergeron,
Il est résolu à l’unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l’octroi du contrat d’acquisition d’équipements à Les Compteurs d’eau du Québec pour une somme de 13 907,33 \$, taxes incluses ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s’engage à procéder à l’installation des compteurs d’eau au plus tard le 1^{er} septembre 2019.

Proposition adoptée.

208-10-2018 AIRRL 2017-347 – REFECTION DU CHEMIN DU PORTAGE - APPROBATION DE PAIEMENT – DECOMPTE PROGRESSIF # 1 – EXCAVATION D.L.

Considérant que la demande de paiement – Décompte # 1 préparé par ARPO groupe-conseil a été accepté par l’entrepreneur EXCAVATION D.L. pour la réalisation des travaux de réfection du Chemin du Portage – Secteur Gros-Morne ;

Considérant que le contrat, avant taxes, est de 314 928 \$ auquel s'ajoutent des directives de chantier préalablement autorisées pour un montant de 8 546,85 \$;

Considérant que le décompte # 1 au montant de 275 738,12 \$, taxes incluses, est provisoire dans l'attente de la fin des travaux et de la vérification finale ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte le décompte progressif des travaux exécutés # 1 pour la Réfection du Chemin du Portage – Secteur Gros-Morne et en autorise le paiement au montant de 275 738,12\$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

209-10-2018 TECQ 2014-2018 – RUE DE L'ÉGLISE ML – ÉTUDE GEOTECHNIQUE POUR PLANS ET DEVIS

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a déposé une invitation auprès de 2 soumissionnaires pour la réalisation d'un mandat d'étude géotechnique sur la rue de l'Église – secteur Mont-Louis dans le cadre du projet de remplacement d'une section de conduites d'eau potable ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Englobe Corp. pour une somme de 9 801,62 \$, taxes incluses.

Pour ce motif,
Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de réalisation d'une étude géotechnique sur la rue de l'Église – Mont-Louis à Englobe Corp. au montant de 9 801,62 \$, taxes incluses.

Les crédits sont réservés au programme TECQ 2014-2018 – Priorité 2 – Dossier 2.6 - Préparation de plans et devis techniques et administratifs pour appel d'offres incluant l'étude géotechnique.

Proposition adoptée.

210-10-2018 RIRL 2017-544B – ROUTE DE L'ÉGLISE GM – DIRECTIVE DE CHANTIER C-01

Considérant que la directive de changement DC-01 modifie les travaux sur la Route de l'Église- Secteur Gros-Morne de la façon suivante :

- Prolongement des travaux de rechargement des fondations en MG-20 et de pavage tel que déjà proposé aux plans sur une distance 12,6 mètres en direction nord.
- Les ouvrages supplémentaires sont payables au prix du bordereau.

Considérant que les travaux en cours de réalisation ne permettent pas d'éliminer la partie asphaltée devenue impropre à la circulation ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve la directive de changement DC-01 émise au projet # 17388-2 et exécutés par Entreprises Mont-Sterling. Les ouvrages supplémentaires sont payables au prix du bordereau de soumission.

Proposition adoptée.

211-10-2018 PATINOIRE GROS-MORNE - AUTORISATION DE PAIEMENT DU SOLDE DE 75 % – PERMAFIB

Considérant que les travaux d'installation des bandes de patinoire par PERMAFIB ont été réalisés les 27 et 28 septembre 2018 à Gros-Morne ;

Considérant que les travaux ont été exécutés à la satisfaction des représentants du Conseil au dossier ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyé de Mark Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le paiement final du solde de 47 136,61 \$ à PERMAFIB.

Proposition adoptée.

212-10-2018 PATINOIRE GROS-MORNE - OFFRE DE SERVICES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE

Considérant que la Municipalité a demandé des offres de gré à gré auprès de 2 entrepreneurs électriciens ;

Considérant qu'il est avantageux pour la Municipalité de réaliser les acquisitions de matériel et de leur mise en place en régie ;

Considérant qu'un contrat doit être accordé à un électricien pour procéder au branchement à l'alimentation électrique ainsi que les travaux avec nacelle ;

Considérant que les entrepreneurs électriciens n'ont pas disposé des informations assez rapidement pour répondre dans un délai raisonnable ;

En conséquence,
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit autorisée à accorder le contrat au professionnel en électricité ayant fourni le meilleur prix en fonction des services demandés.

Proposition adoptée.

213-10-2018 PATINOIRE GROS-MORNE - SOUMISSION PROJECTEUR DEL 220W - LUMEN

Considérant que l'entreprise LUMEN a déposé une soumission pour la fourniture de 8 projecteurs DEL 220 W, garantie 10 ans;

Considérant que le coût total est de 4 734,30 \$, transport et taxes incluses ;

Considérant qu'il est plus avantageux financièrement de procéder à l'acquisition des luminaires directement du manufacturier ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat de 8 projecteurs de LUMEN – soumission 18530197-00 au coût de 4734,30 \$ taxes et livraison incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour la dépense autorisée dans la présente résolution au programme TECQ 2014-2018.

Proposition adoptée

214-10-2018 FORMATION APSAM - SIMDUT 2015

Considérant que le système d'information sur les Matières dangereuses utilisées au Travail – version 2015 (SIMDUT-2015) entre en vigueur le 30 novembre 2018 ;

Considérant qu'il est requis d'inscrire les 3 employés d'entretien municipaux à la formation donnée par l'APSAM qui se tiendra à Ste-Anne-des-Monts le 13 novembre 2018;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'inscription de 3 employés municipaux à la formation SIMDUT 2015 offerte par l'APSAM à Ste-Anne-des-Monts le 23 novembre 2018.

Proposition adoptée.

**215-10-2018 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE – POMPIERS-
PREMIERS REpondants – DIRIGEANTS ?**

Considérant que la Municipalité souscrit à une assurance accident de 50 000 \$ avec I.H. de 250 \$ au bénéfice des pompiers volontaires – premiers répondants ;

Considérant que la dite police est offerte aux membres du Conseil municipal ;

Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement de la police # MMQP-03-004010 pour les pompiers volontaires-premiers répondants ;

QUE l'offre de couverture en assurance-accident pour les membres du conseil municipal soit rejetée.

Proposition adoptée.

**216-10-2018 PROGRAMME DE SOUTIEN A DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA
RELACHE SCOLAIRE ET LA PERIODE ESTIVALE 2019 – AJHG**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

SUR LA PROPOSITION DE Sylvie Mercier,

APPUYÉE PAR Claude Bélanger,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour

les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

- d'autoriser Dominic Gagné, coordonnateur en loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

217-10-2018 MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE - PRESENTATION DU REGLEMENT 282-2018

Monsieur le conseiller Stéphane Cleary présente un projet de règlement amendant le règlement 263-2015 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre.

L'amendement consiste à interdire de consommer ou de préparer du cannabis sous quelque forme que ce soit dans un endroit public. Le projet de règlement est remis à toutes les personnes présentes dans la salle.

218-10-2018 MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LES NUISANCES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Stéphane Cleary donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement # 282-2018 intitulé : AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 263-2015 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE.

219-10-2018 LA FONDATION LOUISE-AMELIE INC.

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'un don de 50 \$ à la Fondation Louise Amélie inc.
Proposition adoptée.

220-10-2018 VIVRE EN GASPESIE – ACCORD POUR ENCLANCHER LA DEMARCHE

Considérant que la Stratégie Vivre en Gaspésie offre un accompagnement dans le cadre du projet pilote «municipalité attrayante et accueillante» ;

Considérant que les objectifs spécifiques de l'accompagnement sont :

- Mobiliser les différents acteurs des municipalités dans la démarche
- Permettre aux municipalités d'identifier leurs facteurs distinctifs dans l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants
- Élaborer ou bonifier des actions, mécanismes et outils pour faciliter l'attraction, l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants
- Assurer un recours aux services existants en lien avec les priorités identifiées par le comité inter-municipal
- Faciliter le partage d'expérience entre les municipalités.

Pour ces motifs,
Sur proposition de Dany Bergeron,
Appuyé de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis signifie son intérêt à participer à la *démarche d'accompagnement : attraction et accueil de nouveaux arrivants* mise de l'avant par l'équipe de la Stratégie Vivre en Gaspésie.

Le Conseil municipal est favorable pour participer à une démarche avec la participation de Municipalités limitrophes ou non.

Le représentant du Conseil mandaté pour le représenter est M. Stéphane Cleary. M. Claude Bélanger agira comme substitut en l'absence du représentant.

Proposition adoptée.

221-10-2018 RESIDENCE MER & MONTAGNES – COMMANDITE POUR SOULIGNER LA FETE NATIONALE DES AINES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la commandite d'un vinier lors de la tenue d'un 5 à 7 le 11 octobre prochain pour souligner la Journée nationale des Aînés organisée à la Résidence Mer & Montagnes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

222-10-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Stéphane Cleary, appuyée de Renaud Robinson, la séance est levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire